



Jeudi 6 mai 2021

*Courrier adressé à Victoire Vandeville, directrice adjointe de cabinet de Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat au tourisme en réponse à la demande d'actualisation du protocole sanitaire du secteur.*

Bonjour,

Nous avons bien pris connaissance du document socle sur les mesures sanitaires indispensables recensées par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour la réouverture de notre secteur à partir du 19 mai.

Tout d'abord, nous tenons à vous rappeler le travail effectué par la profession sur les protocoles sanitaires afin d'assurer dès 2020 la sécurité des clients et salariés.

La profession unie, et coordonnée par Sébastien Bazin, a travaillé à un 1<sup>er</sup> protocole sanitaire pour la réouverture de mai 2020 (<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/01-nouveau-portail/secteurs-d-activite/commerce-et-artisanat/protocole-deconfinement-covid-19-hcr.pdf>) avec la DGT et la Haute autorité de santé publique (HCSP). Celle-ci ainsi que le Gouvernement ont validé ce protocole pour la première réouverture. (avis HCSP en pj)

Dès cette réouverture, nos organisations professionnelles ont mis à disposition des professionnels des « guides pratiques par métiers et par espaces » afin d'expliquer dans le détail les mesures à mettre en place pour une parfaite application du protocole sanitaire (guides en pj).

Nos organisations ont ensuite travaillé à renforcer ce protocole sanitaire en septembre 2020. A nouveau, nos propositions ont été validées par la HCSP le 14 octobre 2020. Elles sont consultables à cette adresse : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=922>

**Ce protocole renforcé, travaillé à partir des recommandations de la HCSP, toujours, et appliqué dans les zones en alerte rouge en octobre 2020 reprend l'intégralité des mesures sanitaires indispensables que vous nous avez fait parvenir.** (synthèse des mesures : <https://umih.fr/fr/Salle-de-presse/news/Point-sur-le-renforcement-du-protocole-sanitaire-dans-les-restaurants> )

Il a même été complété dès sa mise en œuvre par la diffusion d'une affiche incitant au téléchargement de l'application TousAntiCovid. (voir pj)



**GNC**  
Groupement National  
des Chaînes Hôtelières



A ce titre, et s'agissant du projet de **QR code** relié à l'application TousAntiCovid, sur lequel nous avons travaillé avec le cabinet du secrétaire d'état Cédric O depuis novembre 2020, nous souhaitons savoir si le dispositif sera finalement retenu en complément du cahier de rappel. **La profession a accepté cette contrainte supplémentaire.**

Mais, au-delà du respect par ce protocole sanitaire renforcé dans les HCR des recommandations de la HCSP, il nous importe aussi de rappeler **l'engagement pris par le Premier ministre le 5 mars 2020 devant les 4 Présidents des organisations professionnelles de ne pas imposer une distance de 2M entre chaque chaise de tables différentes et de maintenir cette distanciation à 1M au sein des établissements du secteur.**

En cela, le Premier ministre renvoie la profession à cette obligation prescrite par la HCSP concernant la densité dans les lieux clos selon laquelle **« une distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée en tout lieu et en toute circonstance ».**

**Ainsi, les professionnels des HCR devront à l'occasion de la réouverture le 19 mai prochain être tenu au respect de ce protocole sanitaire renforcé sans autre mesure complémentaire.**

Anticipant sur une éventuelle jauge venant réduire la capacité d'accueil des établissements, la profession unie ne pourrait accepter une telle restriction :

- totalement inutile sur les terrasses en raison de leur aération,
- parfaitement aveugle car ne prenant pas en considération les aménagements mis en œuvre au sein de l'établissement comme la mise en place d'écrans,
- et assurément impossible à contrôler en l'absence de métrage de nombreuses terrasses, notamment des extensions éphémères ou saisonnières.

Une jauge n'est en fait pas nécessaire dans le secteur des HCR car l'application du protocole sanitaire renforcé et tout particulièrement de la règle de la distanciation sociale a déjà pour conséquence de réduire de 30 à près de 50% la capacité d'accueil des établissements.

Une jauge systématique à 50% viendrait compromettre sérieusement l'intérêt à ouvrir de nombreux établissements dont l'exploitation s'avèrerait déficitaire y compris après perception des indemnités. **Nous y sommes opposés.**

Enfin et conformément aux indications données par le Président de la République, nous précisons que **ce protocole sanitaire a vocation à s'appliquer à compter de la réouverture des terrasses réouverture le 19 mai et jusqu'au 30 juin**, date à laquelle le respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale se substitueront à ce protocole.

Profitant de ce courrier et de sa thématique, nous vous transmettons également **le protocole sanitaire élaboré pour les discothèques** en date du 15 juillet.



Ce protocole n'a pas reçu de réponse de la part de l'administration et ces entreprises demeurent les dernières sans aucune perspective de réouverture. Cela ne peut pas durer.

Nous réitérons ici notre demande faite au gouvernement lors d'une réunion consacrée aux discothèques avec Alain Griset, mercredi 5 Mai, de procéder à une soirée test dans l'un de ces établissements afin d'organiser aussi leur réouverture.

Nous restons à votre disposition.

**Roland HEGUY**  
Président Confédéral  
de l'UMIH

**Didier CHENET**  
Président  
du GNI

**Jean Virgile CRANCE**  
Président  
du GNC

**Hervé DIJOLS**  
Président  
du SNRTC